

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N° 2014-134 DU 17 FEVRIER 2014**

portant approbation du budget prévisionnel,  
exercice 2014, de l'Institut de Formation  
Sociale, Economique et Civique (INFOSEC).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

**CHEF DE L'ETAT,**

**CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2014-037 du 29 janvier 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle, Chargé du Dialogue Social ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2008-438 du 28 juillet 2008 portant création, organisation, attributions, et fonctionnement de l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC) ;
- Vu** le décret n° 91-45 du 25 février 1991 portant création d'un établissement public de l'Etat dénommé INFOSEC et le décret n° 2002-397 du 06 septembre 2002 qui l'a modifié ;
- Vu** la Convention Cadre signée le 9 juillet 1976 entre le Gouvernement béninois et la Fondation Friedrich Naumann de la République d'Allemagne ;
- Vu** les dispositions de l'Avenant à la Convention de Coopération signé entre la République du Bénin et la Fondation Friedrich Naumann pour la période de 1989 à 1991 ;
- Vu** la délibération de la session ordinaire du Conseil d'Administration de l'INFOSEC en sa séance du 08 octobre 2013 ;

**Sur** rapport du Ministre du Travail, de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle, chargé du Dialogue Social ;

**Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 03 janvier 2014,

## **D E C R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2014, de l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC), tel qu'il figure en annexe au présent décret.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 17 février 2014

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI**

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle, chargé du Dialogue Social,

Le Ministre de l'Economie et des Finances,



**Martial SOUNTON**



**Jonas GBIAN**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 2 MTFPRAIDS 2 AUTRES MINISTERES 24 SGG 4 MTFPRAI-DS 04 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 INFOSEC 4 JORB 1.- 